

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE MONT S/S VAUDREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	12	13

Présents :

Bernard BERTHAUD, Stéphanie FAIVRE, Bernard FRAIZIER, Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Nicolas KOEHREN, Thomas HUMBLOT, Arnaud LAVIGNE, Christian MAGDELAINE, Didier MOMBOBIER, Christian SAINTHOT et Solène VILLET.

Date de Convocation :
20/11/2025

Absents :

Marie-Hélène BILLOT, Sylvain CROZE et Marie-Anne SALVADORI

Date d'Affichage :
28/11/2025

Pouvoir :

Marie-Anne SALVADORI pour Bernard BERTHAUD

N° : 2025/40

Secrétaire de séance : Liliane GOY**OBJET :**

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – budget général

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser la Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025.

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2025 était de 1 267 446.98 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 316 861.75 € maximum.

Chapitre	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts)	RAR 24 inscrits au BP 2025 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2025	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT
D 20	181 000.00	0.00	0.00	181 000.00	45 250.00
D 204	6 000.00	0.00	0.00	6 000.00	1 500
D 21	1 040 446.98	0.00	0.00	1 040 446.98	260 111.75
D 23	40 000.00	0.00	0.00	40 000.00	10 000.00
			TOTAL	1 267 446.98	316 861.75

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris,

et ce, avant le vote du budget primitif de 2026, à savoir :

Chapitres	Autorisations de crédits 2026 jusqu'au vote du BP 2026
20 – Immobilisations incorporelles	45 250.00
204 – Subventions d'équipements versés	1 500
21 – Immobilisations corporelles	260 111.75
23 – Immobilisations en cours	10 000.00

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

La Maire, Paulette GIANCATARINO

